

Annexe VI
Tableau de correspondance entre épreuves

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'une des épreuves au titre du diplôme de conseiller en économie familiale et sociale prévues par l'arrêté du 9 mai 1973 bénéficient, jusqu'à la session 2011, des dispenses d'épreuves suivant le tableau ci-dessous.

Diplôme de conseiller en économie familiale et sociale Arrêté du 9 mai 1973	Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale	
Épreuves	Domaines de compétence	
Présentation et soutenance d'un mémoire sur l'étude d'un problème relatif aux domaines et activités de la vie quotidienne, à l'action sociale, au travail social.	DC1C	Mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel.
Présentation et soutenance d'un rapport de stage.	DC2AB	Dossier de pratique professionnelle concernant l'ISIC et l'ISAP.
	DC3	Élaboration d'une communication professionnelle.
Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions.	DC4B	Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter partenariales.